



PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement
Unité Politique de l'Eau

N° 33-2026-SEC

Arrêté préfectoral abrogeant et remplaçant l'arrêté N°29-2026-SEC du 12 juin 2026 appliquant les restrictions des usages de l'eau :

- au seuil de vigilance dans les bassins hydrographiques et hydrogéologiques : « Craie de Champagne Sud et centre », « Aube Amont », « Brie et Tardenois », « Petit Morin », « Grand Morin », « Surmelin » ;
- au seuil d'alerte dans les bassins hydrographiques et hydrogéologiques : « Craie de Champagne Nord », « Aisne Amont », « Saulx Ornain », « Affluents Crayeux Marne et Aisne-Aval », « Affluents Crayeux Aube et Seine » ;
- au seuil d'alerte renforcée dans le bassin hydrographique « Blaise ».

Le préfet de la Marne

Vu le Code de l'environnement et en particulier ses articles L.211-2, L.211-3, L.216-1 à L.216-10, R.211-66 à R.211-70 et R.216-9 ;

Vu le Code de la santé publique et en particulier ses articles L.1321-1, L.1324-5 et R.1321-1 à R.1321-63 ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures en vigueur ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté N°IDF-2024-07-09-00013 d'orientation du 9 juillet 2024 pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral cadre n°44-2025-SEC du 26 mai 2025 définissant les seuils et les restrictions des usages de l'eau provenant des nappes souterraines, des cours d'eau et de leurs nappes d'accompagnement, dans le département de la Marne en période de sécheresse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°29-2026-SEC du 12 juin 2026 ;

Vu le guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse de mai 2023 ;

Vu le bulletin de suivi d'étiage - région Grand Est de la DREAL Grand Est édité le 30 juin 2026 ;

Considérant que la bande de 100 m de part et d'autre des bassins versants en déséquilibre « Petit Morin », « Superbe », « Somme Soude » et « Méldançon » correspondent à la zone de restriction agricole n°2a ;

Considérant que les bassins hydrogéologiques « Craie de Champagne Nord » et « Craie de Champagne Sud et centre » correspondent à la zone de restriction agricole n° 2b ;

Considérant que les bassins hydrographiques « Aube Amont », « Brie et Tardenois », « Petit Morin », « Grand Morin », « Surmelin » et « Blaise » correspondent à la zone de restriction agricole n° 3 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Marne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ARRÊTÉ

Le présent arrêté a pour objet d'abroger l'arrêté préfectoral n°29-2026-SEC du 12 juin 2026 et de faire appliquer les restrictions des usages de l'eau conformément à l'arrêté cadre n° 44-2025-SEC du 26 mai 2025 pour les bassins hydrogéologiques et hydrographiques en fonction de l'état de sécheresse indiqué ci-après :

Bassins	Arrêté n°1 (abrogé) 29-2026-SEC du 12/06/26	Arrêté n°2 en vigueur
Aube Corridor	/	
Marne Corridor Perthois	/	
Seine Corridor	/	
Affluents crayeux Aube et Seine	/	Alerte
Affluents crayeux Marne et Aisne Aval	/	Alerte
Aisne Amont	/	Alerte
Aube Amont	Vigilance	Vigilance
Blaise	Alerte renforcée	Alerte renforcée
Brie et Tardenois	/	Vigilance
Calcaires de Brie et de Champagne	/	
Craie de Champagne Nord	Alerte	Alerte
Craie de Champagne Sud et Centre	/	Vigilance
Grand Morin	Vigilance	Vigilance
Petit Morin	/	Vigilance
Saulx et Ornain	/	Alerte
Surmelin	/	Vigilance

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION DES RESTRICTIONS D'USAGES

Les mesures de restrictions présentées ne s'appliquent pas dans le cadre de la sécurité civile (lutte contre l'incendie en particulier) et des impératifs sanitaires, ainsi que pour les captages à usage sanitaire et alimentaire destinés à la consommation humaine ou animale.

En ce qui concerne les consommations des particuliers et des collectivités, les mesures de restriction ne s'appliquent pas si l'eau provient de réserves d'eaux pluviales ou d'un dispositif de recyclage.

Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous réserve des prescriptions particulières ou dérogatoires qui pourraient être imposées de manière spécifique à ces installations, au travers des arrêtés préfectoraux réglementant leurs activités.

ARTICLE 3 : RESTRICTIONS DES USAGES NON AGRICOLES

Les communes concernées par les restrictions des usages non agricoles sont listées en annexe 1 du présent arrêté.

Légende des usagers : P : Particulier, E : Entreprise, C : Collectivité							
Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C
Arrosage des jardins potagers	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdit entre 11h et 18h	Interdit de 8h à 22h		X	X	X
Arrosage des espaces arborés, pelouses, massifs fleuris, espaces verts		Interdit entre 11h et 18 h	Interdit. Sauf les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans (de 20 h à 9 h)		X	X	X
Remplissage et vidange de piscines non collectives (de plus d'1m ³)		Interdiction de remplissage sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions		Interdiction		X	
Remplissage et vidange de piscines à usage collectif		Autorisé	Renouvellement, remplissage et vidange soumis à autorisation auprès de l'ARS	Renouvellement, remplissage et vidange soumis à autorisation auprès de l'ARS sous réserve que le maître d'ouvrage démontre qu'il n'a pas pu anticiper la vidange en dehors de la période concernée		X	X
Alimentation en eau potable des populations (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile)		Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique			X	X	X
Lavage de véhicules en station	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Autorisé sur les pistes équipées de haute-pression ou équipées de système de recyclage (minimum 70 % d'eau recyclée) ou portique programmé ÉCO sur ouverture partielle		Interdiction sauf impératif sanitaire	X	X	X
Lavage de véhicules chez les particuliers		Interdit à titre privé à domicile (Cf. art. L. 1331 du code de la Santé Publique)			X		
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées		Interdit sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel		X	X	X
Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement		L'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite sauf impossibilité technique			X	X	X

Légende des usagers : P : Particulier, E : Entreprise, C : Collectivité

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C
Arrosage des terrains de sport et hippodromes		Interdit entre 11h et 18h		Interdit (sauf autorisation du service police de l'eau pour un arrosage réduit de manière significative pour les terrains d'entraînement ou de compétition à enjeu national ou international avec interdiction de 9h à 20h)		X	X
Arrosage des golfs (Conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdit de 8h à 20h de façon à réduire la consommation d'eau hebdomadaire en volumes de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement est mis en place	Interdit, à l'exception des greens et départs. Réduction de la consommation hebdomadaire en volume d'eau moins 60 %. Un registre de prélèvement est mis en place	Interdit, à l'exception des greens, par un arrosage réduit à 350 m ³ /semaine maximum par tranche de 9 trous (entre 20h et 8h), sauf en cas de pénurie d'eau potable. Réduction d'eau moins 80 % des volumes habituels. Un registre de prélèvement est mis en place	X	X	X
Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	Anticipation par les exploitants ICPE des règles de bon usage d'économie d'eau	Report des opérations exceptionnelles consommatrices d'eau ou génératrices d'eaux polluées (exemple d'opération de nettoyage grande eau) sauf impératif sanitaire ou lié à la sécurité publique. Se référer aux dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral propre à l'installation et à l'arrêté ministériel du 30 juin 2023				X	X
Installations de production d'électricité d'origine hydraulique, visées, et thermique à flamme visées dans le code de l'énergie, qui garantissent, dans le respect de l'intérêt général, l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national.	Sensibiliser les industriels aux règles de bon usage d'économie d'eau	Pour les installations hydroélectriques, les manœuvres d'ouvrages nécessaires à l'équilibre du réseau électrique ou à la délivrance d'eau pour le compte d'autres usagers ou des milieux aquatiques sont autorisées. Le préfet peut imposer des dispositions spécifiques pour la protection de la biodiversité, dès lors qu'elles n'interfèrent pas avec l'équilibre du système électrique et la garantie de l'approvisionnement en électricité. Ne sont dans tous les cas pas concernées les usines de pointe ou en tête de vallée présentant un enjeu de sécurisation du réseau électrique national dont la liste est fournie à l'article R.214-111-3 du Code de l'Environnement.				X	
Remplissage / vidange des plans d'eau	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdit. Sauf pour les usages commerciaux sous autorisation préalable du service de police de l'eau concerné			X	X	X

Légende des usagers : P : Particulier, E : Entreprise, C : Collectivité							
Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C
Prélèvements en canaux		Réduction des prélèvements directs dans les canaux à adapter localement selon les niveaux de gravité en tenant compte des enjeux sécuritaires liés à la baisse des niveaux (fragilisation des berges, des digues, ...).			X	X	X
Navigation fluviale en canal de navigation		Privilégier le regroupement des bateaux pour le passage des écluses. Restrictions d'enfoncement sur les biefs navigués. Respect des débits réservés		Privilégier le regroupement des bateaux pour le passage des écluses. Restrictions d'enfoncement sur les biefs navigués. Respect des débits réservés. Arrêt de la navigation si nécessaire			X
Travaux en cours d'eau	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques.		Report des travaux sauf : - situation d'assec total ; - pour des raisons de sécurité ; - dans le cas d'une restauration, renaturation du cours d'eau ; - Travaux au sein des écluses ou au sein des passes des barrages de navigation batardées, sous réserve du confinement de l'ouvrage vis-à-vis de la rivière et sous réserve d'une surveillance accrue des rejets éventuels durant les travaux." Déclaration au service de police de l'eau de la DDT de la Marne.	X	X	X
Rejets des collectivités		La surveillance des rejets des systèmes d'assainissement est accrue. Indépendamment de l'autosurveillance réglementaire prescrite par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif susvisé, les exploitants augmentent leur vigilance sur leurs rejets en cours d'eau (y compris ceux de déversoirs d'orage), notamment en augmentant la fréquence des autocontrôles et en examinent le milieu récepteur. Ils interviennent sans délai en cas de dysfonctionnement					X
Actions influençant le régime hydraulique		Information nécessaire du service police de l'eau avant toute manœuvre non réglementée ayant une incidence notable sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau. Les consignes d'exploitation des ouvrages peuvent être modifiées à la demande du préfet concerné.			X	X	X
Brumisateurs et dispositifs de rafraîchissement urbain		Limitation au strict nécessaire au regard de la situation climatique		Interdiction sauf en période de canicule		X	X
Activités industrielles et commerciales (hors ICPE)		Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire (process, activité). Les restrictions citées dans les autres rubriques sont applicables (arrosage des espaces verts, pelouses, lavages des véhicules,...)			X	X	

Pour les ICPE, les restrictions à mettre en place dépendent de l'usage de l'eau sur site :

- Pour les usages non liés au process industriel, notamment l'arrosage des espaces verts, le lavage des véhicules, voiries et bâtiments ne répondant pas à des exigences sanitaires, les mêmes limitations que celles mentionnées à l'article 3 s'appliquent.
- Pour les usages directement liés au process industriel, l'exploitant établit un « plan d'actions sécheresse ». Ce dernier définit, pour chaque poste, les besoins du site en situation normale et les besoins critiques pour le fonctionnement des installations. Ce plan présente également les mesures organisationnelles et techniques graduelles mises en place pour réduire/optimiser les prélèvements et rejets en période d'alerte, d'alerte renforcée et de crise.
- Les rejets des industries peuvent faire l'objet de limitations, voire de suppression.

ARTICLE 4 : RESTRICTIONS DES USAGES AGRICOLES

Le présent arrêté a pour objet de faire appliquer les restrictions des usages de l'eau conformément à l'arrêté cadre n°44-2025-SEC du 26 mai 2025. pour les bassins hydrogéologiques et hydrographiques en fonction de l'état de sécheresse indiqué ci-après :

Zone	Bassin	Seuil d'alerte	Cultures spécialisées	Autres cultures
1 Corridors fluviaux	Corridor Aube	/	/	/
	Corridor Seine	/	/	/
	Corridor Marne	/	/	/
2 a bande de 100 m des cours d'eau des bassins versant crayeux en déséquilibre	Petit Morin	Vigilance	/	/
	Bassin versant de la Superbe (y compris le bassin de la Vaure) et Meldançon (suivi étiage avec le bassin Affluents crayeux Aube et Seine)	Alerte	Interdiction de 11h à 18h le vendredi, samedi et le dimanche	Interdiction
	Bassin versant de la Somme-Soude (suivi étiage avec le bassin Affluents crayeux Marne et Aisne Aval)	Alerte	Interdiction de 11h à 18h le vendredi, samedi et le dimanche	Interdiction
2 b Craies hors zone 2 a	Craie de Champagne Nord	Alerte	Interdiction de 11h à 18 h le samedi et le dimanche	Interdiction
	Craie de Champagne Sud et Centre	Vigilance	/	/
3 Autres zones	Calcaires de Brie et de Champigny	/	/	/
	Affluents crayeux Marne et Aisne Aval	Alerte	Interdiction de 11h à 18h le samedi et le dimanche	Interdiction de 11h à 18h tous les jours
	Aisne Amont	Alerte	Interdiction de 11h à 18h le samedi et le dimanche	Interdiction de 11h à 18h tous les jours
	Aube Amont	Vigilance	/	/
	Blaise	Alerte renforcée	Interdiction de 11h à 18 h le vendredi, samedi et le dimanche	Interdiction de 9h à 20 h tous les jours
	Brie et Tardenois	Vigilance	/	/
	Saulx et Ornain	Alerte	Interdiction de 11h à 18h le samedi et le dimanche	Interdiction de 11h à 18h tous les jours

La liste des cultures spécialisées est rappelée en annexe 2 du présent arrêté. Toute culture qui ne figure pas dans l'annexe 2 est considérée comme une « autre culture ».

Conformément aux dispositions prévues à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n°44-2025-SEC du 26 mai 2025, et du fait de l'état des aquifères considérés ci-dessus, ces restrictions des usages agricoles ne s'appliquent pas dans les communes à faibles réserves utiles listées en annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à la peine d'amende prévue à l'article R.216- 9 du Code de l'Environnement (contravention de 5^{ème} classe : maximum 1 500 € d'amende pour les personnes physiques).

Cette sanction peut être accompagnée d'une mise en demeure de respecter le présent arrêté en application de l'article L.171-8 du Code de l'Environnement. Le non-respect d'une mesure de mise en demeure expose le contrevenant à la suspension provisoire de son autorisation de prélèvement et constitue un délit prévu et réprimé par l'article L.173-1-II du code de l'environnement (maximum 2 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende).

Il ne doit pas être fait obstacle à l'exercice des missions de contrôle confiées aux agents assermentés.

ARTICLE 6 : PÉRIODE D'APPLICATION DES MESURES

Cet arrêté applicatif est en vigueur jusqu'à publication d'un nouvel arrêté modifiant les restrictions d'usage dans ces bassins ou, à défaut, jusqu'au 31 octobre 2026.

Les mesures commencent à s'appliquer au bout de 2 jours francs et ouvrables après la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 7 : PUBLICATION

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et sur le site internet des services de l'État dans la Marne. Il est adressé aux maires de toutes les communes concernées pour affichage dès réception en mairie.

Le présent arrêté est également communiqué pour information :

- aux membres du comité départemental de la ressource en eau de la Marne ;
- au Préfet de Région Île-de-France, coordonnateur de bassin Seine-Normandie ;
- à la Direction de l'Eau et la Biodiversité du ministère en charge de l'environnement ;
- à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est.

ARTICLE 8 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

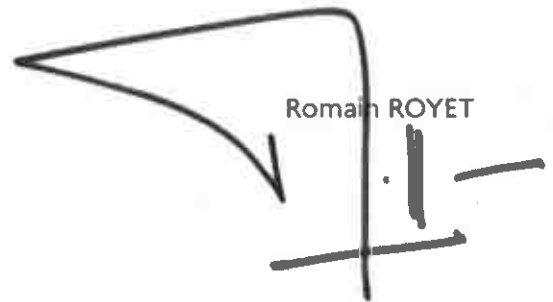
ARTICLE 9 : EXÉCUTION

- Le Secrétaire général de la Préfecture de la Marne ;
- les Sous-préfets des arrondissements d'Épernay, de Reims et de Vitry-le-François ;
- le Directeur départemental des territoires de la Marne ;
- le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne ;
- la Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est ;

- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est ;
 - le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Marne ;
 - les Maires des communes concernées ;
 - Le Chef de service départemental de la Marne de l'Office français de la biodiversité ;
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **02 JUIL. 2026**

Le Préfet de la Marne



Romain ROYET

Voies et délais de recours

Dans le délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à monsieur le Préfet de la Marne -1, rue de Jessaint - CS 50431 - 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE ;
- soit un recours hiérarchique adressé à monsieur le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires - 246 Boulevard Saint Germain – 75007 Paris ;
- soit un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne – 25, rue du Lycée – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex ou par le biais du site de téléprocédure www.telerecours.fr.

ANNEXE 1 : COMMUNES CONCERNÉES PAR LES RESTRICTIONS DES USAGES NON AGRICOLES

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
ABLANCOURT	Corridor Mame	
AIGNY	Corridor Mame	
ALLEMACHE-LAUNAY-ET-SOYER	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
ALLEMANT	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
ALLIANCELLES	Corridor Mame	
AMBONNAY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
AMBRIERES	Corridor Mame	
ANGLURE	Corridor Aube	
ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
ANTHENAY	Brie et Tardenois	Vigilance
AOUGNY	Brie et Tardenois	Vigilance
ARCIS-LE-PONSART	Brie et Tardenois	Vigilance
ARGERS	Craie de Champagne Nord	Alerte
ARRIGNY	Corridor Mame	
ARZILLIERES-NEUVILLE	Corridor Mame	
ATHIS	Corridor Mame	
AUBERIVE	Craie de Champagne Nord	Alerte
AUBILLY	Brie et Tardenois	Vigilance
AULNAY-L'AITRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
AULNAY-SUR-MARNE	Corridor Mame	
AUMENANCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
AUVE	Craie de Champagne Nord	Alerte
AVENAY-VAL-D'OR	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
AVIZE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
AY-CHAMPAGNE (ex Ay, Bisseuil et Mar)	Corridor Mame	
BACONNES	Craie de Champagne Nord	Alerte
BAGNEUX	Corridor Aube	
BANNAY	Petit Morin	Vigilance
BANNES	Petit Morin	Vigilance
BARBONNE-FAYEL	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
BASLIEUX-LES-FISMES	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
BASLIEUX-SOUS-CHATILLON	Brie et Tardenois	Vigilance
BASSU	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
BASSUET	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
BAUDEMONT	Corridor Aube	
BAYE	Petit Morin	Vigilance
BAZANCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
BEAUMONT-SUR-VESLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
BEAUNAY	Petit Morin	Vigilance
BEINE-NAUROY	Craie de Champagne Nord	Alerte
BELVAL-EN-ARGONNE	Aisne Amont	Alerte
BELVAL-SOUS-CHATILLON	Brie et Tardenois	Vigilance
BERGERES-LES-VERTUS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	Petit Morin	Vigilance
BERMERICOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
BERRU	Craie de Champagne Nord	Alerte
BERZIEUX	Aisne Amont	Alerte
BETHENVILLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
BETHENY	Craie de Champagne Nord	Alerte
BETHON	Calc. de Brie et Champigny	
BETTANCOURT-LA-LONGUE	Saulx-Ornain	Alerte
BEZANNES	Craie de Champagne Nord	Alerte
BIGNICOURT-SUR-MARNE	Corridor Mame	
BIGNICOURT-SUR-SAULX	Corridor Mame	
BILLY-LE-GRAND	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
BINARVILLE	Aisne Amont	Alerte
BINSON-ET-ORQUIGNY	Corridor Mame	
BLACY	Corridor Mame	
BLAISE-SOUS-ARZILLIERES	Corridor Mame	
BLANCS COTEAUX (ex Vertus, Oger, Girom)	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
BLESME	Corridor Mame	

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
BLIGNY	Brie et Tardenois	Vigilance
BOISSY-LE-REPOS	Petit Morin	Vigilance
BOUCHY-SAINT-GENEST	Calc. de Brie et Champigny	
BOUILLY	Brie et Tardenois	Vigilance
BOULEUSE	Brie et Tardenois	Vigilance
BOULT-SUR-SUIPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte
BOURGOGNE-FRESNE	Craie de Champagne Nord	Alerte
BOURSAULT	Calc. de Brie et Champigny	
BOUVANCOURT	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
BOUY	Craie de Champagne Nord	Alerte
BOUZY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
BRANDONVILLERS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
BRANSCOURT	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
BRAUX-SAINT-REMY	Craie de Champagne Nord	Alerte
BRAUX-SAINTE-COIERE	Craie de Champagne Nord	Alerte
BREBAN	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
BREUIL-SUR-VESLE	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
BREUVERY-SUR-COOLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
BRIMONT	Craie de Champagne Nord	Alerte
BROUILLET	Brie et Tardenois	Vigilance
BROUSSY-LE-GRAND	Petit Morin	Vigilance
BROUSSY-LE-PETIT	Petit Morin	Vigilance
BROYES	Grand Morin	Vigilance
BRUGNY-VAUDANCOURT	Calc. de Brie et Champigny	
BRUSSON	Corridor Mame	
BUSSY-LE-CHATEAU	Craie de Champagne Nord	Alerte
BUSSY-LE-REPOS	Craie de Champagne Nord	Alerte
BUSSY-LETTREE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CAUREL	Craie de Champagne Nord	Alerte
CAUROY-LES-HERMONVILLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
CERNAY-EN-DORMOIS	Aisne Amont	Alerte
CERNAY-LES-REIMS	Craie de Champagne Nord	Alerte
CERNON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CHAINTRIX-BIERGES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Corridor Mame	
CHALONS-SUR-VESLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
CHALTRAIT	Surmeûn	Vigilance
CHAMBRECY	Brie et Tardenois	Vigilance
CHAMERY	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
CHAMPAUBERT	Calc. de Brie et Champigny	
CHAMPFLEURY	Craie de Champagne Nord	Alerte
CHAMPGUYON	Grand Morin	Vigilance
CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CHAMPIGNY	Craie de Champagne Nord	Alerte
CHAMPILLON	Brie et Tardenois	Vigilance
CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	Brie et Tardenois	Vigilance
CHAMPVOISY	Brie et Tardenois	Vigilance
CHANGY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CHANTEMERLE	Calc. de Brie et Champigny	
CHAPELAINE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CHARLEVILLE	Grand Morin	Vigilance
CHARMONT	Saulx-Ornain	Alerte
CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CHATILLON-SUR-BROUE	Aube Amont	Vigilance
CHATILLON-SUR-MARNE	Corridor Mame	
CHATILLON-SUR-MORIN	Grand Morin	Vigilance
CHATRICES	Aisne Amont	Alerte
CHAUDEFONTAINE	Craie de Champagne Nord	Alerte
CHAUMJZY	Brie et Tardenois	Vigilance
CHAVOT-COURCOURT	Calc. de Brie et Champigny	
CHEMINON	Corridor Mame	

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
CHENAY	Affl. Cray Marne et Aisne-av	Alerte
CHENIERS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CHEPPES-LA-PRAIRIE	Corridor Mame	
CHEPY	Corridor Mame	
CHERVILLE	Corridor Mame	
CHICHEY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CHIGNY-LES-ROSES	Affl. Cray Marne et Aisne-av	Alerte
CHOUILLY	Corridor Mame	
CLAMANGES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CLESLES	Corridor Seine	
CLOYES-sur-Mame	Corridor Mame	
COIZARD-JOCHES	Petit Morin	Vigilance
COMPERTRIX	Corridor Mame	
CONDE-SUR-MARNE	Corridor Mame	
CONFLANS-SUR-SEINE	Corridor Seine	
CONGY	Petit Morin	Vigilance
CONNANTRAY-VAUREFROY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CONNANTRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CONTAULT	Craie de Champagne Nord	Alerte
COOLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COOLUS	Corridor Mame	
CORBEIL	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CORFELUX	Petit Morin	Vigilance
CORMICY	Craie de Champagne Nord	Alerte
CORMONTREUIL	Craie de Champagne Nord	Alerte
CORMOYEUX	Brie et Tardenois	Vigilance
CORRIBERT	Surmeulin	Vigilance
CORROBERT	Calc. de Brie et Champigny	
CORROY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COULOMMES-LA-MONTAGNE	Affl. Cray Marne et Aisne-av	Alerte
COUPETZ	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COUPEVILLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COURCELLES-SAPICOURT	Affl. Cray Marne et Aisne-av	Alerte
COURCEMAIN	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COURCY	Craie de Champagne Nord	Alerte
COURDEMANGES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
COURGIVAUD	Grand Morin	Vigilance
COURJEONNET	Petit Morin	Vigilance
COURLONDON	Affl. Cray Marne et Aisne-av	Alerte
COURMAS	Brie et Tardenois	Vigilance
COURTAGNON	Brie et Tardenois	Vigilance
COURTEMONT	Craie de Champagne Nord	Alerte
COURTHIEZY	Corridor Mame	
COURTISOLS	Craie de Champagne Nord	Alerte
COURVILLE	Brie et Tardenois	Vigilance
COUVROT	Corridor Mame	
CRAMANT	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CRUGNY	Brie et Tardenois	Vigilance
CUCHERY	Brie et Tardenois	Vigilance
CUIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
CUISLES	Brie et Tardenois	Vigilance
CUMIERES	Corridor Mame	
CUPERLY	Craie de Champagne Nord	Alerte
DAMERY	Corridor Mame	
DAMPIERRE-LE-CHATEAU	Craie de Champagne Nord	Alerte
DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
DIZY	Corridor Mame	
DOMMARTIN-DAMPIERRE	Craie de Champagne Nord	Alerte
DOMMARTIN-LETTREE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
DOMMARTIN-SOUS-HANS	Craie de Champagne Nord	Alerte
DOMMARTIN-VARIMONT	Craie de Champagne Nord	Alerte

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
DOMPREMY	Corridor Mame	
DONTRIEN	Craie de Champagne Nord	Alerte
DORMANS	Corridor Mame	
DROSNAV	Blaise	Alerte renforcée
DROUILLY	Corridor Mame	
ECLAIRES	Aisne Amont	Alerte
ECOLLEMONT	Corridor Mame	
ECRIENNES	Corridor Mame	
ECUEIL	Affl. Cray Marne et Aisne-av	Alerte
ECURY-LE-REPOS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
ECURY-SUR-COOLE	Corridor Mame	
ELISE-DAUCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
EPENSE	Craie de Champagne Nord	Alerte
EPERNAY	Corridor Mame	
EPOYE	Craie de Champagne Nord	Alerte
ESCARDES	Grand Morin	Vigilance
ESCLAVOLLES-LUREY	Corridor Seine	
ESTERNAY	Grand Morin	Vigilance
ETOGES	Surmeulin	Vigilance
ETRECHY	Petit Morin	Vigilance
ETREPY	Corridor Mame	
EUVY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
FAGNIERES	Corridor Mame	
FAUX-FRESNAV	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
FAUX-VESIGNEUL	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
FAVEROLLES-ET-COEMY	Brie et Tardenois	Vigilance
FAVRESSE	Corridor Mame	
FERE-CHAMPENOISE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
FEREBRIANGES	Petit Morin	Vigilance
FESTIGNY	Calc. de Brie et Champigny	
FISMES	Affl. Cray Marne et Aisne-av	Alerte
FLAVIGNY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
FLEURY-LA-RIVIERE	Brie et Tardenois	Vigilance
FLORENT-EN-ARGONNE	Aisne Amont	Alerte
FONTAINE-DENIS-NUISY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
FONTAINE-EN-DORMOIS	Craie de Champagne Nord	Alerte
FONTAINE-SUR-AY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
FRANCHEVILLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
FRIGNICOURT	Corridor Mame	
FROMENTIERES	Calc. de Brie et Champigny	
GAYE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
GERMAINE	Brie et Tardenois	Vigilance
GERMIGNY	Affl. Cray Marne et Aisne-av	Alerte
GERMINON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT	Aube Amont	Vigilance
GIGNY-BUSSY	Blaise	Alerte renforcée
GIVRY-EN-ARGONNE	Aisne Amont	Alerte
GIVRY-LES-LOISY	Petit Morin	Vigilance
GIZAUCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
GLANNES	Corridor Mame	
GOURGANCON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
GRANGES-SUR-AUBE	Corridor Aube	
GRATREUIL	Craie de Champagne Nord	Alerte
GRAUVES	Calc. de Brie et Champigny	
GUEUX	Craie de Champagne Nord	Alerte
HANS	Craie de Champagne Nord	Alerte
HAUSSIGNEMONT	Corridor Mame	
HAUSSIMONT	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
HAUTEVILLE	Corridor Mame	
HAUTVILLERS	Corridor Mame	
HEILTZ-L'EVEQUE	Saulx-Ornain	Alerte

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
HEILTZ-LE-HUTIER	Corridor Mame	
HEILTZ-LE-MAURUPT	Saulx-Ornain	Alerte
HERMONVILLE	Affl. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
HERPONT	Craie de Champagne Nord	Alerte
HEUTREGIVILLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
HOURGES	Affl. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
HUIRON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
HUMBAUVILLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
IGNY-COMBLIZY	Surmelin	Vigilance
ISLE-SUR-MARNE	Corridor Mame	
ISLES-SUR-SUIPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte
ISSE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
JALONS	Corridor Mame	
JANVILLIERS	Calc. de Brie et Champigny	
JANVRY	Affl. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
JOISELLE	Grand Morin	Vigilance
JONCHERY-SUR-SUIPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte
JONCHERY-SUR-VESLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
JONQUERY	Brie et Tardenois	Vigilance
JOUY-LES-REIMS	Affl. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
JUSSECOURT-MINECOURT	Saulx-Ornain	Alerte
JUVIGNY	Corridor Mame	
L'EPINE	Craie de Champagne Nord	Alerte
LA CAURE	Surmelin	Vigilance
LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LA CHAPELLE-FELCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
LA CHAPELLE-LASSON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	Surmelin	Vigilance
LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	Corridor Mame	
LA CHEPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte
LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	Craie de Champagne Nord	Alerte
LA FORESTIERE	Calc. de Brie et Champigny	
LA NEUVILLE-AU-PONT	Aisne Amont	Alerte
LA NEUVILLE-AUX-BOIS	Aisne Amont	Alerte
LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	Brie et Tardenois	Vigilance
LA NOUE	Grand Morin	Vigilance
LA VEUVE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LA VILLE-SOUS-ORBAIS	Surmelin	Vigilance
LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	Grand Morin	Vigilance
LACHY	Grand Morin	Vigilance
LAGERY	Brie et Tardenois	Vigilance
LANDRICOURT	Corridor Mame	
LARZICOURT	Corridor Mame	
LAVAL-SUR-TOURBE	Craie de Champagne Nord	Alerte
LAVANNES	Craie de Champagne Nord	Alerte
LE BAIZIL	Surmelin	Vigilance
LE BREUIL	Surmelin	Vigilance
LE BUISSON	Corridor Mame	
LE CHATELIER	Aisne Amont	Alerte
LE CHEMIN	Aisne Amont	Alerte
LE FRESNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LE GAULT-SOIGNY	Grand Morin	Vigilance
LE MEIX-SAINT-EPOING	Grand Morin	Vigilance
LE MEIX-TIERCELIN	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LE MESNIL-SUR-OGER	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LE THOULT-TROSNAY	Petit Morin	Vigilance
LE VEZIER	Grand Morin	Vigilance
LE VIEIL-DAMPIERRE	Aisne Amont	Alerte
LENHARREE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LES CHARMONTOIS	Aisne Amont	Alerte
LES ESSARTS-LE-VICOMTE	Calc. de Brie et Champigny	

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
LES ESSARTS-LES-SEZANNE	Grand Morin	Vigilance
LES GRANDES-LOGES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LES ISTRES-ET-BURY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LES MESNEUX	Craie de Champagne Nord	Alerte
LES PETITES-LOGES	Craie de Champagne Nord	Alerte
LES RIVIERES-HENRUEL	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LEUVRIGNY	Calc. de Brie et Champigny	
LHERY	Brie et Tardenois	Vigilance
LIGNON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LINTHELLES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LINTHES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LISSE-EN-CHAMPAGNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
LIVRY-LOUVERCY	Craie de Champagne Nord	Alerte
LOISY-EN-BRIE	Petit Morin	Vigilance
LOISY-SUR-MARNE	Corridor Mame	
LOVRE	Craie de Champagne Nord	Alerte
LUDES	Craie de Champagne Nord	Alerte
LUXEMONT-ET-VILLOTTE	Corridor Mame	
MAFFRECOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
MAGENTA	Corridor Mame	
MAGNEUX	Affl. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
MAILLY-CHAMPAGNE	Craie de Champagne Nord	Alerte
MAIRY-SUR-MARNE	Corridor Mame	
MAISONS-EN-CHAMPAGNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MALMY	Aisne Amont	Alerte
MANCY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MARCILLY-SUR-SEINE	Corridor Seine	
MARDEUIL	Corridor Mame	
MAREUIL-EN-BRIE	Surmelin	Vigilance
MAREUIL-LE-PORT	Corridor Mame	
MARFAUX	Brie et Tardenois	Vigilance
MARGERIE-HANCOURT	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MARGNY	Calc. de Brie et Champigny	
MARIGNY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MAROLLES	Corridor Mame	
MARSANGIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MARSON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MASSIGES	Craie de Champagne Nord	Alerte
MATIGNICOURT-GONCOURT	Corridor Mame	
MATOUQUES	Corridor Mame	
MAURUPT-LE-MONTOIS	Corridor Mame	
MECRINGES	Petit Morin	Vigilance
MERFY	Craie de Champagne Nord	Alerte
MERLAUT	Saulx-Ornain	Alerte
MERY-PREMECY	Brie et Tardenois	Vigilance
MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HUR	Craie de Champagne Nord	Alerte
MOEURS-VERDEY	Grand Morin	Vigilance
MOIREMONT	Aisne Amont	Alerte
MOIVRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MONCETZ-L'ABBAYE	Corridor Mame	
MONCETZ-LONGEVAS	Corridor Mame	
MONDEMENT-MONTGIVROUX	Petit Morin	Vigilance
MONT-SUR-COURVILLE	Brie et Tardenois	Vigilance
MONTBRE	Craie de Champagne Nord	Alerte
MONTEPREUX	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MONTGENOST	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MONTHELON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MONTIGNY-SUR-VESLE	Affl. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
MONTMIRAIL	Petit Morin	Vigilance
MONTMORT-LUCY	Surmelin	Vigilance
MORANGIS	Calc. de Brie et Champigny	

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
MORSAINS	Grand Morin	Vigilance
MOSLINS	Calc. de Brie et Champagne	
MOURMELON-LE-GRAND	Craie de Champagne Nord	Alerte
MOURMELON-LE-PETIT	Craie de Champagne Nord	Alerte
MOUSSY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
MUZON	Craie de Champagne Nord	Alerte
MUTIGNY	Brie et Tardenois	Vigilance
NANTEUIL-LA-FORET	Brie et Tardenois	Vigilance
NESLE-LA-REPOSTE	Calc. de Brie et Champagne	
NESLE-LE-REPONS	Calc. de Brie et Champagne	
NEUVY	Grand Morin	Vigilance
NOGENT-L'ABBESSE	Craie de Champagne Nord	Alerte
NOIRLIEU	Craie de Champagne Nord	Alerte
NORROIS	Corridor Mame	
NUISEMENT-SUR-COOLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
OEUILLY	Corridor Mame	
OGNES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
OIRY	Corridor Mame	
OLIZY	Brie et Tardenois	Vigilance
OMEY	Corridor Mame	
ORBAIS-L'ABBAYE	Surmelin	Vigilance
ORCONTE	Corridor Mame	
ORMES	Craie de Champagne Nord	Alerte
OUTINES	Aube Amont	Vigilance
OUTREPONT	Saulx-Ornain	Alerte
OYES	Petit Morin	Vigilance
PARGNY-LES-REIMS	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
PARGNY-SUR-SAULX	Corridor Mame	
PASSAVANT-EN-ARGONNE	Aisne Amont	Alerte
PASSY-GRIGNY	Brie et Tardenois	Vigilance
PEAS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
PEVY	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
PIERRE-MORAINS	Petit Morin	Vigilance
PIERRY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
PLEURS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
PLICHANCOURT	Corridor Mame	
PLIVOT	Corridor Mame	
POCANCY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
POGNY	Corridor Mame	
POILLY	Brie et Tardenois	Vigilance
POIX	Craie de Champagne Nord	Alerte
POMACLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	Craie de Champagne Nord	Alerte
PONTHION	Corridor Mame	
POSSESSE	Craie de Champagne Nord	Alerte
POTANGIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
POUILLON	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
POURCY	Brie et Tardenois	Vigilance
PRINGY	Corridor Mame	
PROSNES	Craie de Champagne Nord	Alerte
PROUILLY	Craie de Champagne Nord	Alerte
PRUNAY	Craie de Champagne Nord	Alerte
PUISIEULX	Craie de Champagne Nord	Alerte
QUEUDES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
RAPSECOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
RECY	Corridor Mame	
REIMS	Craie de Champagne Nord	Alerte
REIMS-LA-BRULEE	Corridor Mame	
REMICOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
REUIL	Corridor Mame	
REUVES	Petit Morin	Vigilance

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
REVEILLON	Grand Morin	Vigilance
RIEUX	Petit Morin	Vigilance
RILLY-LA-MONTAGNE	Craie de Champagne Nord	Alerte
ROMAIN	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
ROMERY	Brie et Tardenois	Vigilance
ROMIGNY	Brie et Tardenois	Vigilance
ROSNAY	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
ROUFFY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
ROUVROY-RIPONT	Craie de Champagne Nord	Alerte
SACY	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-AMAND-SUR-FION	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-BON	Calc. de Brie et Champagne	
SAINT-BRICE-COURCELLES	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-CHERON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-EULIEN	Corridor Mame	
SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	Brie et Tardenois	Vigilance
SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	Corridor Mame	
SAINT-GIBRIEN	Corridor Mame	
SAINT-GILLES	Brie et Tardenois	Vigilance
SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-IMOGES	Brie et Tardenois	Vigilance
SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-JUST-SAUVAGE	Corridor Aube	
SAINT-LEONARD	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-LOUP	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE	Corridor Mame	
SAINT-MARD-LES-ROUFFY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-MARD-SUR-AUVE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	Corridor Mame	
SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	Calc. de Brie et Champagne	
SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	Corridor Mame	
SAINT-MASMES	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-MEMMIE	Corridor Mame	
SAINT-OUEN-DOMPROT	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-PIERRE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAIN	Corridor Mame	
SAINT-REMY-SOUS-BROYES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-REMY-SUR-BUSSY	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-SATURNIN	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-SOUPLET-SUR-PY	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-THIERRY	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	Aisne Amont	Alerte
SAINT-UTIN	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAINT-VRAIN	Corridor Mame	
SAINTE-GEMME	Brie et Tardenois	Vigilance
SAINTE-MARIE-A-PY	Craie de Champagne Nord	Alerte
SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT	Corridor Mame	
SAINTE-MENEHOULD	Aisne Amont	Alerte
SAPIGNICOURT	Corridor Mame	

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
SARCY	Brie et Tardenois	Vigilance
SARON-SUR-AUBE	Corridor Aube	
SARRY	Corridor Mame	
SAUDOY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SAVIGNY-SUR-ARDRES	Brie et Tardenois	Vigilance
SCRUPT	Corridor Mame	
SELLES	Craie de Champagne Nord	Alerte
SEPT-SAULX	Craie de Champagne Nord	Alerte
SERMAIZE-LES-BAINS	Corridor Mame	
SERMIERS	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
SERVON-MELZICOURT	Aisne Amont	Alerte
SERZY-ET-PRIN	Brie et Tardenois	Vigilance
SEZANNE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SILLERY	Craie de Champagne Nord	Alerte
SIVRY-ANTE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SOGNY-AUX-MOULINS	Corridor Mame	
SOGNY-EN-L'ANGLE	Saulx-Ornain	Alerte
SOIZY-AUX-BOIS	Petit Morin	Vigilance
SOMME-BIONNE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SOMME-SUIPPE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SOMME-TOURBE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SOMME-VESLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SOMME-YEVRE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SOMMEPY-TAHURE	Craie de Champagne Nord	Alerte
SOMMESOUS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SOMPUIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SOMSOIS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SONGY	Corridor Mame	
SOULAIN-PERTHES-LES-HURLUS	Craie de Champagne Nord	Alerte
SOUDE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SOUDRON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
SOULANGES	Corridor Mame	
SOULIERES	Petit Morin	Vigilance
SUIPPES	Craie de Champagne Nord	Alerte
SUIZY-LE-FRANC	Surmelin	Vigilance
TAISSY	Craie de Champagne Nord	Alerte
TALUS-SAINT-PRIX	Petit Morin	Vigilance
THAAS	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
THIBIE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
THIEBLEMONT-FAREMONT	Corridor Mame	
THIL	Craie de Champagne Nord	Alerte
THILLOIS	Craie de Champagne Nord	Alerte
TILLOY-ET-BELLAY	Craie de Champagne Nord	Alerte
TINQUEUX	Craie de Champagne Nord	Alerte
TOGNY-AUX-BOEUFs	Corridor Mame	
TOURS-SUR-MARNE	Corridor Mame	
TRAMERY	Brie et Tardenois	Vigilance
TRECON	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
TREFOLS	Grand Morin	Vigilance
TREPAIL	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
TRESLON	Brie et Tardenois	Vigilance
TRIGNY	Craie de Champagne Nord	Alerte
TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	Corridor Mame	
TROIS-PUITS	Craie de Champagne Nord	Alerte
TROISSY	Corridor Mame	
UNCHAIR	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
VADENAY	Craie de Champagne Nord	Alerte
VAL-DE-LIVRE (ex : Louvois et Tauxiè)	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VAL-DE-VESLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
VAL-DE-VIERE	Saulx-Ornain	Alerte
VAL-DES-MARAIS	Petit Morin	Vigilance
VALMY	Craie de Champagne Nord	Alerte

COMMUNE	BASSIN VERSANT	SITUATION
VANVAULT-LE-CHATEL	Craie de Champagne Nord	Alerte
VANVAULT-LES-DAMES	Craie de Champagne Nord	Alerte
VANDEUIL	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
VANDIERES	Corridor Mame	
VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VATRY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VAUCHAMPS	Petit Morin	Vigilance
VAUCIENNES	Calc. de Brie et Champigny	
VAUCLERC	Corridor Mame	
VAUDEMANGE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VAUDESINCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
VAVRAY-LE-GRAND	Saulx-Ornain	Alerte
VAVRAY-LE-PETIT	Saulx-Ornain	Alerte
VELYE	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VENTELAY	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
VENTEUIL	Corridor Mame	
VERDON	Calc. de Brie et Champigny	
VERNANCOURT	Craie de Champagne Nord	Alerte
VERNEUIL	Corridor Mame	
VERRIERES	Aisne Amont	Alerte
VERT-TOULON	Petit Morin	Vigilance
VERZENAY	Craie de Champagne Nord	Alerte
VERZY	Craie de Champagne Nord	Alerte
VESIGNEUL-SUR-MARNE	Corridor Mame	
VIENNE-LA-VILLE	Aisne Amont	Alerte
VIENNE-LE-CHATEAU	Aisne Amont	Alerte
VILLE-DOMMANGE	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
VILLE-EN-SELVE	Brie et Tardenois	Vigilance
VILLE-EN-TARDENOIS	Brie et Tardenois	Vigilance
VILLE-SUR-TOURBE	Aisne Amont	Alerte
VILLENEUVE-LA-LIONNE	Grand Morin	Vigilance
VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNEY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VILLERS-ALLERAND	Aff. Cray. Marne et Aisne-av	Alerte
VILLERS-AUX-BOIS	Surmelin	Vigilance
VILLERS-AUX-NOEUDS	Craie de Champagne Nord	Alerte
VILLERS-EN-ARGONNE	Aisne Amont	Alerte
VILLERS-FRANQUEUX	Craie de Champagne Nord	Alerte
VILLERS-LE-CHATEAU	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VILLERS-LE-SEC	Saulx-Ornain	Alerte
VILLERS-MARMERY	Craie de Champagne Nord	Alerte
VILLESENEUX	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VILLEVENARD	Petit Morin	Vigilance
VILLIERS-AUX-CORNEILLES	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VINAY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VINCELLES	Corridor Mame	
VINDEY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VIRGINY	Craie de Champagne Nord	Alerte
VITRY-EN-PERTHOIS	Corridor Mame	
VITRY-LA-VILLE	Corridor Mame	
VITRY-LE-FRANCOIS	Corridor Mame	
VOILEMONT	Craie de Champagne Nord	Alerte
VOUARCES	Corridor Aube	
VOUILLERS	Corridor Mame	
VOUZY	Craie Champ. Sud et Centre	Vigilance
VRAUX	Corridor Mame	
VRIENY	Craie de Champagne Nord	Alerte
VROIL	Saulx-Ornain	Alerte
WARGEMOULIN-HUPLUS	Craie de Champagne Nord	Alerte
WARMERVILLE	Craie de Champagne Nord	Alerte
WTRY-LES-REIMS	Craie de Champagne Nord	Alerte

ANNEXE 2 – LISTE DES CULTURES SPÉCIALISÉES

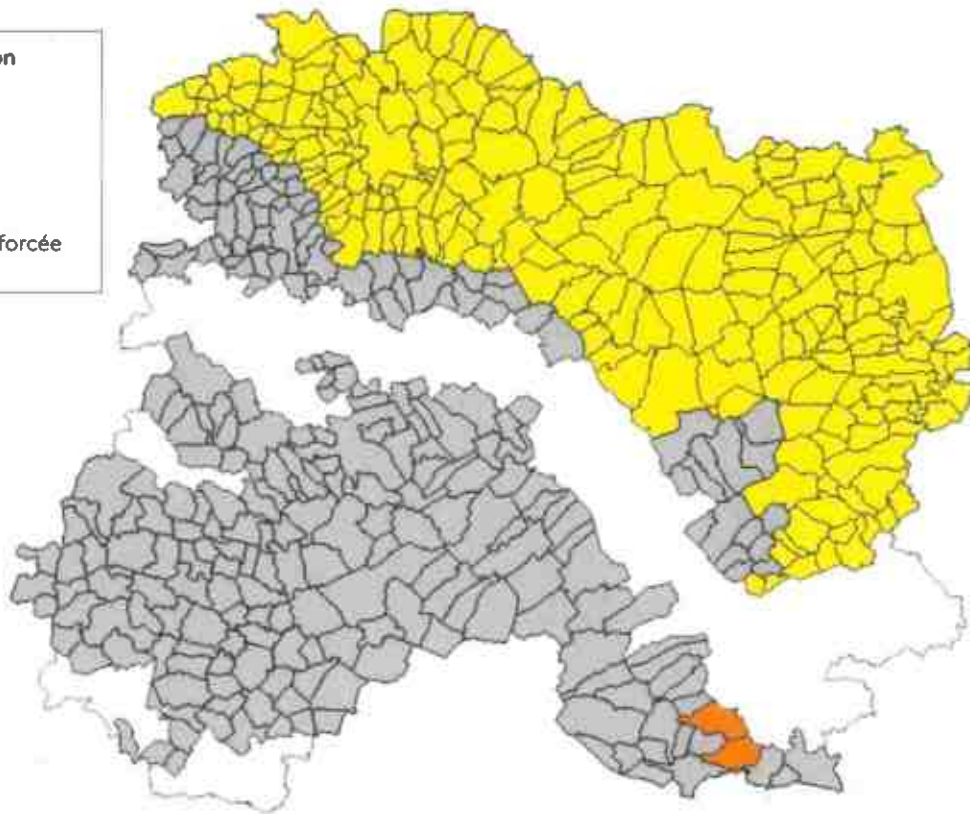
- Pomme de Terre de Consommation
- Pomme de Terre : Plants et Féculés
- Oignon : Semis
- Oignon : Bulbilles
- Asperge
- Chicorée endive (sauf inuline)
- Tabac
- Autres légumes de plein champs (betterave rouge, chou, poireau, navet,...)
- Fruits rouges
- Carotte
- Céleri
- Chanvre
- Épinard
- Flageolet, lentillon
- Haricot vert, pois potager
- Lin
- Œillette
- Protéagineux (pois potager semence, féveroles, lentillons porte graine, pois protéagineux)
- Soja
- Truffe
- Plante aromatique
- Endives
- Production sous serre
- Maraîchage hors serre
- Arboriculture
- Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)
- Horticulture
- Pépinière

ANNEXE 3 - LISTE DES COMMUNES DONT LES SOLS SONT A FAIBLES RESERVES UTILES (ZONE 3)

	TARDENOIS	PERTHOIS
ANTHENAY	MERY PREMECY	ALLIANCELLES
AOUGNY	MONTIGNY SUR VESLE	AMBRIERES
ARCIS LE PONSART	MONT SUR COURVILLE	BIGNICOURT SUR SAULX
AUBILLY	MUIZON	BLESME
BASLIEUX LES FISMES	NANTEUIL LA FORET	BRUSSON
BASLIEUX SOUS CHATILLON	LA NEUVILLE AUX LARRIS	CHEMINON
BELVAL SOUS CHATILLON	OLIZY	CLOYES SUR MARNE
BLIGNY	PASSY GRIGNY	DOMPREMY
BOUILLY	PEVY	ECRIENNES
BOULEUSE	POILLY	ETREPY
BOUVANCOURT	POURCY	FAVRESSE
BRANSCOURT	PROUILLY	HAUSSIGNEMONT
BREUIL	ROMAIN	HEILTZ LE HUTIER
BROUILLET	ROMERY	HEILTZ LE MAURUPT
CHALONS SUR VESLE	ROMIGNY	HEILTZ L'EVEQUE
CHAMBRECY	ROSNAY	ISLE SUR MARNE
CHAMPLAT ET BOUJACOURT	SACY	JUSSECOURT MINECOURT
CHATILLON SUR MARNE	ST EUPHRAISE ET CLARIZET	LARZICOURT
CHAUMUZY	SAINTE GEMME	LE BUISSON
CHENAY	SAINT GILLES	LUXEMONT ET VILLOTTE
COURCELLES SAPICOURT	SAINT IMOGES	MATIGNICOURT CONCOURT
COURLANDON	SAINT THIERRY	MAURUPT LE MONT
COURMAS	SARCY	MERLAUT
COURTAGNON	SAVIGNY SUR ARDRES	MONCETZ L'ABBAYE
COURVILLE	SERZY ET PRIN	NORROIS
CORMICY	TAUXIERES MUTRY	ORCONTE
CRUGNY	TRAMERY	OUTREPONT
CUCHERY	TRESLON	PARGNY SUR SAULX
ECUEIL	TRIGNY	PLICHANCOURT
FAVEROLLES ET COEMY	UNCHAIR	PONTHION
FISMES	VANDEUIL	REIMS LA BRULEE
FLEURY LA RIVIERE	VENTELAY	SAPIGNICOURT
FONTAINE SUR AY	VILLE EN TARDENOIS	SCRUPT
GERMAINE	VILLERS SOUS CHATILLON	SERMAIZE LES BAINS
GERMIGNY		ST EULIEN
GUEUX	DIVERS	ST LUMIER LA POPULEUSE
HERMONVILLE	ARRIGNY	ST VRAIN
HOURGES	BOUCHY-SAINT-GENEST	THIEBLEMONT FAREMONT
JANVRY	CERNAY en DORMOIS	TROIS FONTAINES
JONCHERY SUR VESLE	CHARLEVILLE	VAUCLERC
JONQUERY	LACHY	VILLER LE SEC
LAGERY	LANDRICOURT	VOUILLERS
LHERY	LA NEUVILLE AU PONT	
MAGNEUX	LES ESSARTS LES SEZANNE	
MARFAUX	ST MARIE-DU-LAC	
MERFY	ST REMY-EN-BOUZEMONT	
	VIENNE LA VILLE	

ANNEXE 4 – CARTES DES ZONES DE RESTRICTION DES USAGES

Communes concernées par les restrictions des usages non agricoles



Zones de restrictions pour les usages agricoles



